

**Délibération 2024-005**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2024**

Date de la convocation : vendredi 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), RIES Stéphanie (pouvoir à LEVOYER Thérèse), LELUBEZ Marlène (pouvoir à GALLUET Bruno), BURNEL Sébastien (pouvoir à LACOLLEY Daniel), LELANDAIS Guillaume (pouvoir à LEJOLLY Annie), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusée :** TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** MAUGER Sylvie

**Objet : ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE – CHOIX POSITIONNEMENT STATION INTERMODALE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Sauveur le Vicomte fait partie des communes qui vont être équipées d'une station intermodale, c'est-à-dire un pôle rassemblant les différents modes de transport (transports scolaires, lignes régulières, transport à la demande, vélo...). La communauté d'Agglomération, compétente en matière d'aménagement du point d'arrêt et de son aire d'accueil, a mandaté le cabinet d'études Systra qui a présenté deux options d'aménagement du lieu retenu pour son implantation, à savoir le site de l'ex-bascule, face à la place Auguste Cousin.

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par la société Systra et demande au conseil municipal de choisir le mode d'aménagement le mieux adapté. Il précise qu'une réunion d'information est organisée demain mercredi 31 janvier à l'attention des commerçants et des associations. Une réunion à l'attention de l'ensemble de la population est prévue mardi 12 mars 2023, en partenariat avec les cabinets Adepe-Métavision et Urbafoncier, titulaires de l'étude de programmation urbaine, pour une présentation plus globale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir un positionnement diagonal de la station intermodale,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS